

**Arrêté 2022-PG-85**  
**Arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude**  
**Concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**Spécialité « restauration », session 2020**

**Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-045 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de recrutement d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu l'arrêté n° 2019-PG-099 fixant la composition du jury d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours de recrutement d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu l'arrêté n° 2020-PG-071 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « restauration », session 2020,

Vu l'arrêté rectificatif n° 2020-PG-081 de l'arrêté 2020-PG-071 fixant la liste d'aptitude technique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « restauration », session 2020,

Considérant les demandes de prolongations d'inscription sur la liste d'aptitude de lauréats non recrutés,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont maintenus sur la liste d'aptitude des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « restauration », session 2020, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2** : La présente liste est valable du 15 novembre 2022 au 15 novembre 2023.

**Article 3** : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

**Article 4** : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luisant, le 10 novembre 2022,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le : 17/11/2022  
et de la publication le : 17/11/2022

Par délégation,  
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

CENTRE DE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR

**Concours d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL****PRINCIPAL DE 2e CLASSE**

Spécialité « Restauration »

- Session 2020 -

**Réinscriptions sur la LISTE D'APTITUDE****du 15 NOVEMBRE 2022****au 15 NOVEMBRE 2023**

(\*) lauréats n'autorisent pas les services du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à diffuser leurs coordonnées

NOM - Prénom	Adresse
Madame <b>BARDOT Marjorie</b>	(*)
Madame <b>BOISSY Aurélie</b>	20 Rue Nationale 45320 COURTENAY
Madame <b>DESCHATRETTES Virginie</b>	(*)
Madame <b>RABLAT Angélique</b>	35 Route de Cervenon 58700 PREMERY
Monsieur <b>THOISON Pascal</b>	(*)
Monsieur <b>VASSE Thierry</b>	3 Allée Auguste Renoir 27320 NONANCOURT

La présente liste est arrêtée à 06 lauréats



Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 028-282800374-20221110-2022\_PG\_085-AR